Travaux votés lors de l'AG 2021 :

Résolution N° 15 :

Suite des travaux de rénovation des parties communes intérieures du premier étage - Lot peintures et lot revêtements de sol (dates de travaux à confirmer...)

Résolution N° 17:

Suite de l'entretien des boiseries extérieures des façades Bâtiment E Est et Bâtiment F faces Est et Sud (travaux prévus à l'automne 2022)

La rénovation des boiseries des façades situées du coté piscine sera terminée cette année. Nous devons constater la dégradation du bois des bardages qui ne permet pas de garantir la tenue dans le temps des lasures et tout particulièrement pour les façades les plus exposées au soleil. Il apparaît nécessaire d'envisager dès maintenant le remplacement des ces bardages et de ne pas continuer le cycle de rénovation pour les parties les moins exposées et moins endommagées. Du fait de l'intervention sur des parois isolées, il nous est recommandé de passer par une étude préalable auprès d'un maitre d'œuvre. Ce projet d'un cout important devra nécessairement être étalé sur plusieurs années et nécessitera une étude préalable.

Ces travaux auraient lieu à l'horizon 2025 ou +

Résolution N° 19:

Mission d'audit de la VMC incluant nettoyage et rééquilibrage du réseau.

La société D2H doit intervenir à partir du 16 Mai 2022 pour une durée de 4 à 5 semaines pour contrôler le fonctionnement de la VMC. Nous rappelons la nécessité des accès aux appartements et donc, si vous n'êtes pas présents sur place, de laisser un jeu de clés à disposition du gardien ou bien le N° téléphone d'un représentant local qui se chargera d'ouvrir dès le besoin de l'entreprise (comme prévu dans le règlement de copropriété). En cas de doute, contactez CIS pour vous assurer de la disponibilité de vos clés chez le gardien. Nous vous recommandons aussi d'en informer vos locataires.

Résolutions N° 21 & 22 :

Mission d'audit des installations électrique de chauffage de base et vérification des armoires électriques (Les travaux de la société Orkadis ont eu lieu les 9 & 10 Novembre 21). Le rapport a été remis, et des travaux nécessaires de réparation ont été identifiés. Des interventions ont eu lieu Début Fev 22 pour réparer des résistances :

- La résistance R4 du bâtiment F a été réparée en tant que sinistre couvert par l'assurance d'un propriétaire (448).
- La résistance R3 du bat B a été réparée à la charge du SDC, il reste le rebouchage à faire
- Le défaut de R8 bat C a été localisé (appt 104/105), mais le propriétaire ne souhaite pas d'intervention.

L'armoire de contrôle du bâtiment C a été provisoirement réparée par Idex (avant Noel), des réparations définitives doivent être effectuées (objet d'une résolution en AG 2022).

L'augmentation du niveau de chauffage par le sol a été appliquée avec les effets prévus de d'augmentation de consommation collective en heures de nuit de l'ordre de 12000€ mais aussi de diminution significative des chauffages individuels.

Une discussion doit avoir lieu avec Orkadis sur les recommandations et optimisation de nouveaux réglages (Dossier suivi par Mr Verollet/CIS).

Résolution N° 27:

Extension du toit au dessus de l'entrée des garages hauts afin de limiter les infiltrations (dans l'attente de réponse du prestataire)

Travaux votés lors de l'AG 2020 :

Résolution N° 18:

Travaux divers à la piscine : Réfection de marches béton (Effectué en Avril 2021) Malheureusement, la réparation n'a pas tenu dans le temps et devra être reprise...

Résolution N° 19:

Etude pour les travaux de réfection des plages de la piscine

La société DPS, à qui a été confiée l'étude de la rénovation des plages de piscine, a remis un avant projet proposant plusieurs solutions de revêtements ;

- En dalles de pierre naturelle
- En dalles de pierres reconstituées
- En béton désactivé

et une estimation des couts de ces différentes solutions qui s'échelonnent aujourd'hui entre 110 et 160000€

Une copie de cet avant projet peut être communiqué sur demande via le site lesglieres.fr Le Conseil Syndical souhaite prendre le temps d'examiner tous les aspects de ces solutions (maintenance, vieillissement, programme de mise en œuvre,...) avant de faire ses recommandations, une première consultation des propriétaires et ensuite proposer le projet en AG. Il est aussi envisagé de regrouper ce projet avec d'autres travaux pour la piscine (rénovation des toilettes, remplacement du liner,..)

Ces travaux auraient lieu à l'horizon 2024 ou +

Résolution N° 20 :

Etude pour les travaux de réfection des toitures : Ce dossier a été gelé pendant la période sous syndic judiciaire, la société DPS a été relancée.

La société DPS, à qui a aussi été confiée l'étude de la rénovation des toitures a gelé ce projet suite à la mise sous administration judiciaire. Du fait de son caractère peu urgent, ce projet a, pour l'instant, été mis de coté et nous ne sommes pas en mesure de le présenter en AG 2022.

Ces travaux auraient lieu à l'horizon 2026 ou +

Résolution N° 21:

Entretien des boiseries extérieures des façades Bloc A Sud ; Bloc B Ouest & Bloc C Ouest (lancés en Septembre/Octobre 2021 et terminés)

Résolution N° 23 & 25:

Travaux de rénovation des parties communes intérieures, Peintures et moquettes (2ème étage) terminés.

Résolution N° 27:

Travaux de remplacement des fenêtres de toit de l'appartement 341 - Terminé

Résolution N° 29:

Travaux d'installation d'un phare LED sur un mat d'éclairage (escaliers parking inférieur) : Commande déjà passée pour une exécution au printemps 2022, mais l'artisan n'est pas intervenu, faute d'interlocuteur.

Résolution N° 31:

Travaux d'élagage (Travaux effectués)

Résolution N° 33 :

Réparation de la cunette en béton des accès aux garages supérieurs. Ce projet est stoppé du fait de la décision adoptée en AG d'Avril 21, et la décision d'annulation définitive sera prise à la suite de ces nouveaux travaux selon les résultats...

Résolution N° 35 :

Installation d'une barrière métallique an niveau du portail d'entrée (Effectué en Avril 2021)

Résolution N° 36 :

Aménagement d'une plateforme de stationnement motos & cyclos (Effectué en Avril 2021 mais réalisation non satisfaisante, sera refaite en Mai 2022)

Résolution N° 37:

Remplacement de la fraise à neige (Déjà achetée et mise en service)

Résolution N° 39 :

Remplacement de la tondeuse (Déjà achetée et mise en service)

Résolution N° 40 :

Achat d'un véhicule (quad) pour le gardien (Livré en Avril 2021)